Livres et Microbes.

Il ne faut pas prendre au tragique tout ce que racontent les bactériologistes, car, vue au verre grossissant de leur microscope, la vie n'est qu'un échange de microbes, et à croire à la lettre leurs avertissements on n'oserait plus remuer un doigt. Il est bon pourtant de n'en pas faire fi, et la leçon qui s'en dégage peut être utile à tout le monde. Au fond, cette leçon se résume en deux mots qui n'ont rien de révolutionnaire : "Soyons propres !" La propreté, mot d'ordre qui condense tous les commandements de l'hygiène, et Dieu sait si l'homme, l'animal le plus sale de la création, a besoin qu'on lui rappelle souvent ce mot d'ordre !

La lecture, au premier abord, apparaît un acte simple et dépourvu de dangers microbiens. Oui, si vous lisez un livre tout neuf, dont vous coupez les pages avec un couteau d'ivoire, car l'analyse bactériologique démontre qu'un livre qui sort de l'imprimerie ne contient qu'un nombre insignifiant de microbes.

Mais un livre passe par bien des mains, et s'il s'agit d'un livre de bibliothèque publique ou de cabinet de lecture, rien qu'à le voir, on peut déjà supposer que les mains ne sont pas toujours d'une propreté même élémentaire. Et de fait, au bout de quelques passages, ce livre fournit déjà 43 bactéries par centimètre carré de surface à lire, ce qui, pour un volume ordinaire de 3 à 400 pages, représente un total inquiétant de bacilles et de microcoques.

Tous ces microbes ne sont pas dangereux, nuisibles, "pathogènes", comme disent les bactériologistes. La plupart sont des "saprophytes" inoffensifs, ceux qu'on trouve à la surface de notre peau, au bout des doigts, dans les poussières de l'air. Mais, parmi les lecteurs d'une "librairie circulante", combien sont des malades ou des convalescents ! Ces malades toussent, éternuent, promènent leur doigt imbibé de salive sur les pages du livre. Avez-vous songé au nombre de volumes que peut ensemencer ainsi un tuberculeux pendant les longs mois de sa maladie, ou un scarlatineux pendant les trente ou quarante jours de sa convalescence ? Car les bacilles de la tuberculose, de la diphtérie, de la scarlatine et de bien d'autres maladies se conservent fort bien entre les feuillets d'un roman, aussi bien que les plantes dans l'herbier d'un botaniste. Et quand cet herbier bactériologique vous tombe entre les mains, étonnez-vous de voir éclater chez vous ou dans votre famille une scarlatine ou une diphtérie dont vous ne pouvez comprendre l'éclosion.

Les faits qui démontrent la transmission des maladies contagieuses par les livres, les lettres, les vieux papiers ne sont pas rares. Le docteur Josias, dans le rapport très documenté qu'il vient de lire à l'Académie de médecine, à l'occasion d'un travail du docteur Lop, de Marseille, sur la désinfection des livres, en a rappelé quelques-uns.

Un des plus typiques est l'histoire des employés de la mairie de Kharkoff. Il y a quelques années, la municipalité de cette ville s'inquiéta de l'acharnement tout particulier avec lequel la tuberculose sévissait sur ses employés. On fit une enquête et on constata que la maladie frappait surtout les employés qui travaillaient dans les archives de l'administration.

Les paperasses administratives furent soumises à l'examen des bactériologistes, qui déclarèrent que ces papiers étaient, pour la plupart, littéralement couverts de bacilles tuberculeux.

D'où venaient ces bacilles ? L'enquête poursuivie découvrit que, quelques années auparavant, un des employés préposés au service des archives était mort phtisique, et que cet employé avait l'habitude, très répandue du reste, de se mouiller les doigts avec sa salive pour tourner les pages. Il avait ainsi "tuberculisé" les pièces et les documents confiés à sa garde, et les microbes déposés sur le papier par sa salive avaient infecté à leur tour ceux qui étaient venus plus tard fouiller dans les poussières de ces archives bacillifères.

Un autre exemple, non moins démonstratif, rapporté par le docteur Bensinger, montre le danger des cabinets de lecture. Le docteur Bensinger soignait une femme en couches et son enfant suivant toutes les règles de l'antisepsie la plus scrupuleuse. En dépit de ses soins, le bébé meurt le treizième jour, avec une otite suppurée et des abcès multiples. Un abcès se forme aussi chez la mère, qui succombe à son tour avec tous les signes d'une infection purulente. Quelle était la cause de cette infection, puisque toutes les précautions antiseptiques usuelles avaient été prises

M. Bensinger la trouva sous le chevet de la malade. C'était un livre de cabinet de lecture, en fort mauvais état, que la mère avait coutume de lire en allaitant son enfant. M. Bensinger râcla la couverture et quelques pages de ce livre, et, dans les produits du râclage, découvrit en abondance le microbe de l'infection purulente, le streptocoque pyogène.

On comprend que ce danger des contagions "livresques" ait préoccupé depuis longtemps les hygiénistes, et M. Josias a eu raison de rappeler l'attention de l'Académie de médecine sur cette question. C'est souvent dans les écoles, si assidûment fréquentées par les microbes les plus variés, que le danger apparaît plus menaçant et plus tangible. Les règlements scolaires ne sont pas faits pour l'atténuer. En vertu de ces règlements, les livres de classe doivent servir jusqu'à usure complète. Chaque année, ils changent de propriétaires et passent ainsi de mains en mains et de générations en générations d'écoliers. A la quatrième ou cinquième génération, on voit en quel amas de loques est transformé un manuel, et quelle "lecture malsaine" représente l'étude de la grammaire française.

Expérimentalement, toutefois, la vitalité des microbes sur les pages d'un livre ne semble pas de longue durée. Le plus tenace est le bacille de Koch, dont la virulence se conserve pendant 103 jours. Le vibrion du choléra ne résiste pas plus de 48 heures. Le bacille de la diphtérie est encore actif au bout de 28 jours et le bacille de la fièvre typhoïde au bout de 40 à 50 jours.

Mais il ne faut pas trop se fier à ces chiffres. Nous savons que le virus de la scarlatine et de la diphtérie peut se conserver indéfiniment sur des objets ayant servi à un scarlatineux ou à un diphtérique. Et l'expérience des employés de Karkoff montre que les papiers d'un tuberculeux sont encore capables de transmettre la tuberculose au bout de plusieurs années.

Le plus sage serait donc de désinfecter les livres. C'est ce que demande le docteur Lop, qui voudrait que chaque année, à la rentrée des classes, on procédât à une désinfection générale des livres et des cahiers scolaires. Mais la difficulté est de trouver un moyen pratique de désinfection qui ne détériore pas les livres. On n'a rien découvert de mieux jusqu'à présent que les vapeurs de formol.

Le formol n'abîme pas les livres, mais détruit-il les microbes qui y sont inclus ? En tout cas, il est indispensable que toutes les pages du livre soient mises en contact avec les vapeurs formiques. Un livre fermé n'est pas désinfecté. Vous voyez les difficultés de l'opération, quand la désinfection doit porter sur des milliers de livres.

Il nous reste un petit espoir, c'est que les conclusions du docteur Kranz, de Budapest, soient exactes, à savoir que, la vitalité des microbes sur le papier étant limitée, la durée des vacances suffit en général pour faire aux livres d'école une virginité bactériologique.

DOCTEUR OX.

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Quatrième District.

Cottage Double, 2516 et 2518 rue Philip. Joli Cottage Simple à deux étages, 949 rue Ste Marie et Cottage Double product f. 945 et 947 rue Ste Marie, à proximité de toutes les lignes de chars, marchés, écoles, églises, et à courte distance de la rue du Canal. Cottage Double, désirable, 834 et 836 rue Félicité. Ces propriétés sont dans un voisinage agréable et sont toujours louées.

Patrick J. O'Keefe vs Michael O'Keefe et als. No 77,975—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 janvier 1906, par JAS A. BRENNAN Encanteur bureau 733 rue Union, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District, Division B lu, rendu et signé le 21 décembre 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété decrite comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district dans l'Ilet borné par les rues Locust ou Sells, Freret ou Jacob, Philip et première désigné comme lot No seize (16) sur un devis annexé à un acte de vente de Farrell et Hagan à C. Othen, passé pardevant Wm Shannon, ancien notaire en cette ville, le 7 février 1866, et mesurant trente et un (31) pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds neuf (9") pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double 2516 2518 rue Philip, contenant 4 chambres de chaque côté et loué $9 par côté.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Ste Marie, Vieux Magasin, Chemin Félicité et la rue Laurel, au travers duquel se trouve la continuation de la rue Live Oak ou Constance qui a été projeté et désignés comme lots Nos 28 et 29 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, sous la date du 18 mars 1852, déposé pour référence en l'étude de H. B Cénas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine vingt cinq [25] pieds de face à la rue Ste Marie sur cent cinquante et un [151'] sept [7"] pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le cottage double 943-945 rue Ste Marie, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et loué pour $14 par mois. Aussi une grande residence simple à deux étages 949 rue Ste Marie, contenant 9 chambre, grand hangar et écurie et puits. La propriété est retirée de la rue, entourée d'une barrière en fer avec jardin et 2 bras magnolia sur le devant.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 104, borné par les rues Félicité Ste Marie, Laurel et Annonciation, ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hadin, architecte, daté le 31 décembre 1855 et déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenue, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22, d'après lequel plan ledit lot mesurant trente deux pieds (32') de face à la rue Félicité, trente deux (32') pieds de largeur dans le fond sur cent un (101') pieds six (6") lignes sur la ligne du lot No 1, tous plus ou moins. Les améliorations comprenant le magnifique cottage double 834 et 836 rue Félicité, près de la rue Laurel, contenant 6 chambres de chaque côté et loué au prix nominal de $14 chaque côté

Conditions—Un tiers en plus comptant, les billets, s'il y en a, en un et deux ans; huit pour cent garantis par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles, et l'acte de vente devant être passé pardevant Thomas D. Flynn, notaire. 322 bâtisse Hennen, au frais de l'acquéreur. 10 0/0 déposé au moment de la vente, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs.

29 déc—29 31—janv 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

William E. Voelkel, Jr. vs Succession de Mlle Catherine Aurich.

No 77,729—Cour Civile de District — Division E.

MARDI, LE 6 FEVRIER 1906.

Grande vente en partage de Propriétés Foncières

De Grande Valeur, dans le Quatrième District.

A proximité des Ecoles, Eglises, Marchés et Lignes de Cars.

Une bâtisse en briques à deux étages, No 2311 rue Tchoupitoulas.
Une bâtisse en briques à deux étages, No 2315 rue Tchoupitoulas.
Un cottage double sur un très grand lot de terre, Nos 2116-18 rue Camp.
Deux bâtisses doubles, Nos 913-15 avenue Washington. et Nos 917-19 Avenue Washington.
Une bâtisse double à un étage en bois et briques Nos 2126-28 rue Magasin.
Un cottage simple en bois, élevé de terre, No 1118 rue Joséphine.
Une fort jolie résidence à deux étages avec vastes terrains, No 2121 Rue Magasin.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur— No 848 rue Commune—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District, Division E, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge, rendu et lu en Cour ouverte le 20 décembre 1905 et signé en cour ouverte le 3 janvier 1906, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 6 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, a propriété ci-après décrite, à savoir

No 2311 rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de la propriété No 769, cent quatre vingt pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne à côté de la rue Soraparu, et vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne du fond, comme il est plus complètement démontré par référence à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 octobre 1879, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La propriété ci-dessus décrite formant une partie des lots Nos 16 et 17 sur un plan de H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. M. Kenny, ancien notaire

No 2315 Rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt huit pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne de la propriété No 771, cent quatre vingt cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Soraparu, et vingt et un pieds, sept pouces sur la ligne du fond, ensemble avec toutes et particulièrement, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés ci-dessus décrites formant partie des deux lots de terre, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposée en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire.

Nos 2116-18 Rue du Camp.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Mag sin, Joséphine, Camp et Jackson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par F. H. Tourné, architecte, le 19ème jour de mai 1889, et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence comme plan No 155, et mesurant trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles mesure française.

Nos 913-15 Washington et Nos 917-19 avenue Washington.

Deux certains lots de terre, situés et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Washington, les rues Laurel, Quatrième et Constance, désigné par les Nos 4 et 5, sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 10 février 1862, une copie du devis auquel est annexé à un acte passé en l'étude de William J. Castell, notaire le 27 novembre 1867, les dits lots sont contigus. Lot No 4 mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds et le lot No 5 mesurant trente deux pieds au pouce de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant

No 2126-28 rue Magasin.

Un certain lot de terre situé et étant dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Jackson, Constance et Joséphine mesurant en mesure américaine vingt trois pieds dix pouces et une ligne à la rue Magasin sur soixante seize pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et étant composé de l'arrière portion des lots originaux Nos 1 et 2, et d'une partie seulement de l'arrière portion du lot No 3, le tout d'après un plan ou devis dudit lot ou portion de terre en ceci rapporté et autres propriétés annexés à un acte passé pardevant Benjamin Covy, notaire en cette ville, le 18me jour de mai 1879 et d'après un devis par S. G. Del Isle, voyer en cette ville daté le 6 mars 1852, annexé audit acte pour référence. Ledit lot ou portion de terre en ceci rapporté est désigné par la lettre D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les numéros municipaux (vieux) 636 et 634 rue Magasin, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble aussi le droit, titre et intérêt du vendeur, n'importe ce que cela sera en et à une partie du mur contigu à ladite propriété sur le côté vers la rue Joséphine, acquis par le vendeur par paiement du jugement rendu contre lui dans le procès intitulé "Adolph Leech vs Hibernia Ins. Co.", sous le No 14,243 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No 1118 rue Josephine.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Joséphine, Camp et l'avenue Jackson, désigné comme une portion du lot No 1 sur un devis annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, le 21ème jour de février 1856, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Magasin et Joséphine.

No 2121 Rue Magasin.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Joséphine et Camp et l'avenue Jackson, et désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1904 et annexé à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 19 mai 1904, au "Teutonia Building and Loan Co." pour référence. D'après ledit plan le lot A mesurant quarante neuf pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Magasin, une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Jackson, et cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Joséphine, de là se rétrécissant dix sept pieds dix pouces et trois lignes sur une profondeur plus loin de vingt neuf pieds, et trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond comme il est plus complètement démontré par référence audit plan d'arpentage ci-devant référé.

Conditions—Comptant. Il est en plus ordonné que toutes personnes soit réfusées à R. J. Maloney, notaire, pour l'objet de compléter le dit partage. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

Paul W. Maloney, R. J. Maloney, avocats pour le demandeur
M. E. Neuhauser, avocat pour le défendeur.

PETER GALLAGHER, encanteur.

6 janv—6 7 14 21 28 — fev 3 6

Succession de Mme Ellen Stott, veuve de Jacob Everhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,968—Division E—Attendu que Henry Stott, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ellen Stott, veuve de Jacob Everhart, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Stafford & Lambert, avocats.

5 jan—5 9 14

Succession de John S. Champion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 78,139—Division C — Attendu que Mme Alice Schott, veuve de John S. Champion, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John S. Champion, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. F. A. Lambert, avocat.

12 jan—12 16 21

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

*LA SAVOIE, 18 janvier.
LA BRETAGNE, 25 janvier.
*LA TOURAINE, 1er février.
LA GASCOGNE, 8 février.
*LA SAVOIE, 15 février.
LA BRETAGNE, 22 février.

*Vapeurs à double hélice.

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud No 213 rue Carondelet.
1er fév—1 an

CHEMINS DE FER

PASSEZ VOTRE JOUR DE NOEL CHEZ VOUS.

LE CHEMIN DE FER DE

L'Illinois Central

Vendra des billets pour l'aller et le retour à des taux réduits, les

21, 22, 23 Décembre.

Pour renseignements complets voyez

L'Agent des Billets en Ville,
141 RUE ST-CHARLES.

La Compagnie du chemin de fer

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8 3:15 p. m.	Express de Memphis. Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	No 11 8:15 a. m.
No 22 7:00 a. m.	Express de jour locale Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires	No 21 5:50 p. m.
No 34 4:00 p.m.	Bayou Sara Accom'tn	No 33 9:40 a.m.
No 36 6:00 a m.	Excursion dimanche	No 37 9:40 p.m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT, Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A., Nouvelle Orléans.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE

Atlanta & West Point R. R

—AND—

The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double voie quotidienne. Chars-dortoir d'un bout à l'autre de la ligne. Chars restaurants. Service sans égal.

J. P. BILLUPS, A. G. P. H. F. LAUY, A. G., 718 rue Commune, Nlle-Orléans.

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	$100@200
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@230
Mulets pour habitations sucrières	150@185
Mulets trop petits	85@10

CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC

Chemin de fer et vapeur.

Texas, California, New York, Havane

S'adresser au Bureau des Billets, 227 rue St Charles, Bâtisse de l'Hôtel St Charles.
1er sept—

SR Southern RAILWAY

La Route de Chars sans Changement entre le Sud-Ouest et l'Est, Semaine. 40 heures pour New York, via le Great Washington! Southwestern.

Vestibule Limité No 35		Mails No No 35
Quitte la Nlle-Orléans	8:15 P. M.	9:25 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:20 P. M
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	6:43 A. M.	9:00 P. M
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M
" New York	12:45 P. M.	6:20 A. M
" Boston	8:50 P. M.	3:00 P. M

No 35 courant sans changement des Chars Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Dîner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserve Pullmans s'adresser au

BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.

704 rue Commune, Nouvelle-Orléans. Ba Charles W. Schmidt, Ass't Agent de Pass. e Billets.

J. C. Andrews, Southwestern ss. Agent.

LOUISVILLE & NASHVILLE

ANCIEN ET SUD.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati. Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECT SANS CHANGEMENT

Arrivée	Départ
Fast mail tous les jours... 7:15 a m	Fast mail tous les jours 8:15 pm
Express tous les jours... 6:00 p m	Express tous les jours ... 7:00 a m
Limited tous les jours... 8:15 p m	Limited tous les jours ... 9:25 am
N Y Fast mail tous jours..... 11:15 a m	N. Y. Fast mail tous jours.....
Mob. and coast line tous les jours.....	Mob. and coast line tous les jours..... 7:20 p m

Service de la Cote.

Tous les jours excepté dim 8:50 a m	Tous les jours excepté dim 4:05 p m
Excursion dim 9:45 p m	Excur'dim..7:40 a m

Bureau pour la vente des billets coin Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité à Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur train. Un char restaurant y est attaché repas vont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour usage sans changement.

JOHN E. RIDGELY, Div. Pass Agent.
Q. L. STONE, G. P. A., Louisville Ky
Janv—au 31 déc

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

Commencé le 29 juin 1903

LES Vautours de Paris

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

Le Roman d'une Honnête Fille.

Suite.

Le comte passa le sourire aux lèvres au milieu de ses invités et, arrivé au pied de la terrasse, il toucha du bout des doigts la main que le célèbre avocat, déjà dans sa victoria, lui tendait en disant :

—Au plaisir de vous revoir, mon cher comte.

Et les invités, étendus mollement sur les sièges d'osier ou accoudés aux fenêtres, la cigarette aux lèvres, l'entendirent qui répondait d'une voix où il y avait une forte pointe d'ironie :

—Bon voyage, cher et honoré maître.

XV

LA DERNIÈRE FÊTE

Après le départ de l'avocat, le comte Xavier eut à soutenir pendant quelque temps, avec des efforts surhumains pour paraître indifférent et calme, l'assaut des curieux qui lui demandaient :

—C'est le célèbre Me Biville-Cahan qui était là ?

—Parfaitement, Biville-Cahan en personne, Biville-Cahan lui-même, le seul, l'illustre Biville !

—Un des premiers avocats du barreau de Paris.

—Un immense talent.....

Le comte renchérissait sur les éloges, mêlés de quelques critiques, dont on accablait son hypocrite visiteur.

—Je vous crois, une réputation qui grandit chaque jour.... Biville Cahan, l'homme du devoir, l'homme intègre qu'on propose en exemple aux jeunes néophytes de la robe et de la toque.

Il y avait bien un accent d'évidente rancœur dans le ton du châtelain de Fontaine-aux Bois, une gousse de piment dans la sauce onctueuse dont il arrosait son exploiteur.

Une comtesse entre deux âges observa :

—On dirait que vous avez une dent contre lui, mon cher.

Il répliqua avec la même amertume :

—Je serais donc un ingrat sans excuse, car c'était un vrai service que cet homme de bien venait me rendre.

Peu à peu, la fatigue d'une journée de chasse jointe à l'espoir d'une seconde battue pour le lendemain, engagea les invités du comte à regagner leurs appartements.

Le petit bac cessa ses ravages, les tables de jeu furent abandonnées, les danseurs tourbillonnèrent une dernière fois aux sons de l'infatigable piano qui accompagnait une valse chantée et les lumières se dissipèrent et s'éteignirent.

Le comte sortit.

L'air frais gonfla sa poitrine.

Une sourde irritation l'étouffait.

Il alla aux écuries, trouva un palefrenier qui veillait, étendu sur un lit de camp, tandis que les chevaux, debout encore pour la plupart, tiraient par manière de distraction la paille du râtelier et secouaient leurs chaînes d'acier.

—Selle moi Bayard, ordonna-t-il.

Bayard était un cheval roussin d'un fond exceptionnel.

—Monsieur le comte veut sortir ?

—Oui.

—Si tard ?

—Silence et fais vite. Je reviens.

Il monta à sa chambre, griffonna à la hâte quelques lignes pour son notaire de Paris et redescendit.

Cinq minutes plus tard, il trottait à travers son parc, arrivait au pavillon d'Angèle et frappait à la fenêtre.

Elle s'ouvrit.

Un buste adorable se montra.

—C'est vous.

Oui.

—A cheval ?

—J'ai une course à faire.

—Longue ?

—Une dizaine de lieues et en peu de temps.....

—Si tard.

—Impossible de la remettre... Elle me fera du bien.... J'ai besoin de changer d'air, de respirer. Dans trois ou quatre heures, je serai de retour.....

—Je vous verrai ?

—Peut être.

Il murmura :—Dormez en paix et bonne nuit, carissima.

Il s'éloigna.

Elle entendit le cheval trotter dans les allées, puis au loin le bruit d'une grille qui s'ouvrait et se refermait et elle songea :

—Carissima ! Il croit encore

—Je n'obéirai pas !

—Que feras-tu donc ?.... où iras-tu ?.... Quelle décision prendras-tu ?.... Ta mère est partie.....

—Elle est partie en me trompant.... jamais elle n'aurait agi ainsi si on ne l'avait pas conseillée.... C'est vous.... oui, vous, qui lui avez indiqué cette façon de me réduire à une obéissance qui me révolte.... qui m'abaisse.... et que vous n'obtiendrez pas mieux par vos moyens de violence que ma mère par ses supplications.....

..Non, vous ne me réduirez pas.... Et si vous croyez que l'isolement m'effraie.... Eh bien vous aurez fait de moi un vagabond.... Il y en a bien d'autres.....

—C'est toi qui parle ainsi, Marc de Châtel-Arnaud ?.....

Le louveteau tressaillit.....

—Non.... s'écriait-il en repoussant la vision que venait d'évoquer ce simple mot, non... je m'appelle Aubray... C'est mon nom de liberté.... de vagabondage... d'abandon de tous..

—Marc.... Marc de Châtel-Arnaud !

—Je ne veux pas.... je vous défends de m'appeler ainsi.... D'abord, que faites-vous ici ?... Que me voulez-vous ?.... Quel droit avez-vous sur moi ?.... Quel droit avez-vous de conseiller ma mère ?.....

—J'ai le droit que donne l'amitié, que donne la raison.

—Vous n'êtes pas son ami. On n'est pas l'ami d'une mère quand on la sépare de son enfant.... Oui, vous voulez, vous aussi, la séparer de moi !.... Pourquoi donc voulez-vous que je ne sois pas auprès d'elle ?.... pourquoi voulez vous m'empêcher de la rendre heureuse ?.... Elle sera malheureuse sans moi.... elle l'est déjà.... Elle pleure à présent.... J'en suis sûr.... C'est vous qui en êtes la cause.... Et vous vous dites son ami !.... Allons donc ! vous allez faire notre malheur à tous.... à tous !....

Et pendant que Pierre Richault laissait silencieusement cette colère s'user en bouillonnant ainsi, Marc continua, plus violent encore :

—Notre malheur à tous, oui, parce que, je vous l'ai dit, vous ne me réduisez pas. Ah ! vous prétendez me forcer ! Vous me croyez donc bien peu intelligent ....vous me supposez donc bien lâche, pour vous figurer que votre abandon m'effraie.

... Mais plutot que de céder à votre brutalité, j'irai gagner ma vie en travaillant avec ces mains qui resteront libres.... J'irai servir des maçons.... j'irai vendre des journaux.... j'irai porter des fardeaux.... je me ferai embaucher comme manœuvre dans une usine..... Et puis, quand j'en aurai assez....quand je me verrai sur le point de mourir de misère.... de honte.... de dégoût de moi-même...quand il ne me restera plus qu'à devenir un mendiant et un voleur, alors, oui, alors seulement, je me souviendrai que je suis un Châtel-Arnaud.... et j'irai me jeter dans la Seine, pour que la faim ne risque pas de me le faire oublier.....

Il fut arrêté par un grand cri. Celle qui était entrée avec lui et qui depuis un instant écoutait, atterrée, Jeanine l'enlaçait éperdument de ses bras :

—Marc.... Marc.... tu veux donc me faire aussi mourir de désespoir.... Marc !.....

Et l'étreinte de Jeanine était si ardente.... ses grands yeux bleus pleuraient tant de larmes .... il y avait dans ses baisers d'enfant.... dans sa douleur de femme.... il y avait tant de fièvre.... tant d'épouvante..... tant de tendresse passionnée.

... Il fut gagné par cette contagion de désespoir et d'amour éperdu.....

De son cœur gonflé de folle colère, un irrésistible sanglot monta jusqu'à ses lèvres.....

Et il rendit à Jeanine baisers pour baisers, larmes pour larmes, en balbutiant, en sanglotant, pendant qu'il la serrait à son tour dans ses bras.....

—Ah ! Jeanine.... Jeanine... tu vois bien que c'est aussi nous deux qu'on veut séparer !....

Mais, en ce moment, sa crise de colère devenait une crise de pleurs.....

continuer.